

# RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

## **Objectif :** Préserver votre cadre de vie !

### **Le règlement local de publicité, qu'est-ce que c'est ?**

Le règlement local de publicité (RLP) est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire communal. Il permet d'adapter le règlement national aux spécificités locales. Les publicités, enseignes et préenseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie.

### **Pourquoi faut-il le réviser ?**

La commune de Montmorency est actuellement couverte par un RLP qui deviendra caduc le 13 juillet 2020 s'il n'est pas révisé. Le règlement national de publicité s'appliquera alors. Ses règles, plus souples et plus générales, ne permettraient pas d'apporter une réponse adaptée au territoire. La révision du RLP doit également inclure les évolutions réglementaires afin de mieux lutter contre les nuisances visuelles et réduire les consommations énergétiques.

### **Comment s'effectue la révision ?**

Afin de l'accompagner dans la révision de son RLP, qu'elle mène en concertation avec des associations locales, la Ville a retenu un bureau d'étude technique spécialisé, Cadre & Cité. Un diagnostic doit permettre de dresser un état des lieux et d'identifier les spécificités à protéger. Par la suite, un rapport doit présenter les orientations et objectifs retenus pour le RLP. Ces orientations seront présentées au Conseil municipal.

